



# CONSEIL MUNICIPAL DU

## 12 SEPTEMBRE 2014

Ont assisté à la séance : Monsieur Pierre CUYPERS, Maire – Madame JACQUEMOT, Messieurs REMOND, MARAND et Madame RENAUDIN; Maires Adjointes – Mesdames et messieurs GAUMET, JOLIVET, BEAULIER, GERMAIN, HUREAU, JACQUEMIN, LEGENDRE, ROUSSEAU Conseillers.

Absents excusés : Messieurs LARGILLIER (pouvoir à M REMOND) et SZPUNAR (pouvoir à M MARAND)

Secrétaire de Séance : M MARAND

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 00.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 3 points à l'ordre du jour, à savoir :

Autorisation de signature pour convention avec la bibliothèque de Mormant.

Autorisation de signature pour convention avec l'ARA (Association Récréative Albapetrucienne).

Autorisation de signature pour convention avec la piscine de Grandpuit.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces 3 nouveaux points.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 JUIN 2014**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 27 juin 2014.

### **DECISION MODIFICATIVE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à prendre la décision modificative, concernant la vente du tracteur tondeuse ISEKI (valeur d'achat 25 430€).

### **SIAEP et SMIAEP**

Considérant l'importance pour la commune d'adhérer au syndicat mixte intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Tournan en Brie, le conseil municipal, à l'unanimité décide de reporter le vote au prochain conseil municipal.

### **INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET (TRESOR PUBLIC)**

L'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor est calculée sur une moyenne annuelle des dépenses réalisées les 3 dernières années.

La moyenne annuelle est répartie suivant une répartition fixée par arrêté ministériel.

Le conseil municipal à 14 voix Pour et 1 abstention, vote pour l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante.

### **SYAGE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter ce point au prochain conseil municipal.

### **RENTREE SCOLAIRE 2014/2015**

Madame JACQUEMOT, informe que l'emploi du temps présenté lors du dernier conseil municipal est entré en vigueur pour la rentrée scolaire 2014/2015, en maternelle et primaire.

L'effectif des écoles est de 75 enfants, répartis comme suit :

31 enfants à l'école d'Aubepierre et 44 enfants à l'école d'Ozouer le Repos.

Dans le cadre de la nouvelle réforme des rythmes scolaires, la commune met en place des activités périscolaires qui se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 17h pour les élèves des deux écoles.

Ces activités sont entièrement financées par la commune d'Aubepierre/Ozouer le Repos, donc gratuites pour les familles. Elles ne sont pas obligatoires.

Activités : jeux de société (ARA), cuisine (ARA), lecture (Bibliothèque de Mormant), sports (Educateurs sportifs du SMIVOM) et Animations tous les jours (Personnel Communal).

### **PPRT**

Mme Renaudin informe le conseil municipal de l'état d'avancement du dossier PPRT :

- 26/08/2014 : Tenue d'une réunion d'information à destination des propriétaires impactés par les délaissements (4 familles sur Bagneaux) avec mise à disposition à chacun d'un dossier d'aide dans les démarches.

- Nombre de délaissements demandés par les familles : 2.  
Démarches administratives en cours pour indemniser les propriétaires.
- Devenir des biens délaissés. Le conseil municipal à l'unanimité, se prononce et vote pour la démolition des biens délaissés.  
Le cabinet ASSELINEAU sera missionné pour l'étude et le suivi des démolitions.  
La mission de maîtrise d'ouvrage lui est également confiée.

### **MERLON**

1/ Le maire informe le conseil municipal de la tenue d'une **réunion publique** le **mercredi 8 octobre 2014** à 20 heures à la salle des fêtes d'Aubepierre.

Au cours de cette réunion, **organisée par la Préfecture de Seine-et-Marne et la DRIEE** (Direction Régionale & Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie) la discussion se concentrera sur 3 projets :

- Projet initial présenté à la population par GPN en 2010
- Projet d'aménagement en limite de clôture de BOREALIS
- Projet étudié par le Cabinet GREUZAT (commanditaire : la société Big Bennes – Propriétaires des champs impactés M. Michel & l'industriel)

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune réalisation ne pourra être décidée contre l'avis de la population de Bagneaux.

Le maire invite les conseillers à participer à la réunion publique.

2/ Mme Nelly RENAUDIN expose au conseil municipal un historique de la situation :

- En 2009, face aux nuisances sonores et visuelles ainsi qu'au risque de suppression émanant de l'usine d'engrais (GPN puis BOREALIS) et suite à la décision de création d'un atelier d'urée, la population de Bagneaux réclame la création d'un aménagement paysager à proximité de l'usine.
- En 2010, GPN présente en réunion publique un projet de merlon de terre arboré longeant la route de Bagneaux et masquant ainsi la Raffinerie Total et l'usine d'engrais GPN. Projet rapidement dénoncé après sa présentation par le nouveau directeur de GPN.
- En 2012 un nouveau projet est évoqué en Préfecture : une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) dans les deux champs (propriétaire : M. Michel et l'industriel) situés entre le village et les industries. Projet toujours d'actualité en 2014.

Mme Nelly RENAUDIN informe le conseil municipal que la population de Bagneaux refuse tout projet de création d'une décharge.

### **TRAVAUX VOIRIE**

M REMOND informe le Conseil Municipal que le rebouchage des trous, dans la commune, commenceront lundi 15 septembre 2014.

Il informe le Conseil que suite aux divers devis (Eiffage et Stouff) il a été décidé qu'un gravillonnage aura lieu entre le Hameau de Granvillé et Aubepierre, à partir de la semaine 39.

Une création de caniveau (rue du Jour à Bonfruit) débutera à l'automne.

Des travaux de nivellements d'accotements débuteront à l'automne (entreprise Coreat) sur une grande partie des routes de la Commune.

### **TRAVAUX BATIMENTS**

M MARAND expose les différents devis concernant les futurs travaux du garage de la mairie, les deux portillons, un portail et du grillage du stade d'Aubepierre.

Le Conseil décide de la réalisation du grillage du stade ainsi que le portail intérieur et de deux portillons.

Le conseil municipal accepte à 12 Voix Pour, 1 Contre et 1 abstention la création d'une aire de jeux au stade d'Aubepierre et de l'acquisition des jeux à la Ste Kompan.

### **DIVERS**

Cette année, la fête de Noël, pour les enfants des écoles, aura lieu le lundi 15 décembre, avec un spectacle de magie suivi d'un goûter offert par la commune.

Le Conseil Municipal décide de ne plus attribuer de jouets de Noël aux enfants non scolarisés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 24 H 42.